

Plan d'action pour les langues de l'UAB

**Un engagement stratégique en faveur
du multilinguisme**

(Accord du Conseil d'administration du 17 juillet 2008)

Table des matières

1. Introduction.....	3
1.1. Mission et vision	3
1.2. Point de départ.....	3
1.3. Idées clés	3
2. Domaines d'action et méthodes de travail	5
2.1. Domaine institutionnel et de gestion.....	5
2.2. Domaine de l'enseignement	6
2.3. Domaine de l'accueil linguistique et culturel.....	6
2.4. Domaine de la recherche	
3. Actions.....	8
4. Évaluation et suivi	13
5. Mise en œuvre et support technique	13

1. Introduction

1.1. Mission et vision

Mission

La politique linguistique de l'UAB entend répondre aux exigences de gestion du multilinguisme dans l'Espace européen de la connaissance, en ce qui concerne l'utilisation, la qualité et la connaissance linguistiques.

L'engagement de l'UAB se concrétise par le développement d'un modèle d'université multilingue, avec, comme langues usuelles, le catalan, l'espagnol et l'anglais, chacune avec le statut leur correspondant. L'UAB entend promouvoir un modèle qui encourage le multilinguisme et le pluriculturalisme au sein la communauté universitaire.

Vision

L'UAB souhaite être reconnue comme :

- Une institution fortement imprégnée de multilinguisme, tant au niveau de ses traits identitaires que de sa structure d'organisation.
- Une institution qui reconnaît et met en valeur le capital linguistique de la communauté universitaire et qui encourage le pluriculturalisme au sein de celle-ci.
- Une référence nationale et internationale en matière de développement et de mise en application d'un modèle de gestion du multilinguisme à l'université.

1.2. Point de départ

L'UAB a un engagement social envers la langue catalane, langue propre de la Catalogne, et langue co-officielle, avec l'espagnol. Cet engagement découle également du cadre légal et de la vocation de l'université. Aujourd'hui, l'UAB s'engage en faveur du rayonnement international de l'université et en faveur d'un campus multilingue.

Ces deux objectifs sont étroitement liés : la langue catalane ne peut se développer que dans un milieu favorable au multilinguisme et le multilinguisme doit devenir un trait identitaire de l'UAB¹.

1.3. Idées clés

Le Plan d'action pour les langues s'articule autour de trois idées clés :

- a) La définition d'un horizon d'attente en matière de multilinguisme, pour les études de 1^{er}, 2^{ème} et 3^{ème} cycle,
- b) L'encouragement du plurilinguisme dans les salles de classe et la transparence des informations,
- c) La régulation du multilinguisme dans la communication institutionnelle.

¹ Dans ce document, le concept de plurilinguisme fait référence aux compétences des individus et le concept de multilinguisme à la coexistence de plus d'une langue dans l'institution. Une définition plus détaillée de ces termes est disponible dans le document Cadre européen commun de référence pour les langues : apprendre, enseigner, évaluer (2002), publié par le Conseil de l'Europe.

Définition d'un horizon d'attente en matière de multilinguisme pour les études de 1^{er}, 2^{ème} et 3^{ème} cycle

Le processus d'internationalisation de l'UAB et son adaptation aux exigences fixées par l'Espace européen de l'enseignement supérieur déterminent le cadre des études de premier cycle et des formations à caractère professionnalisant, qui accueillent majoritairement des étudiants locaux (à l'exception de certaines orientations qui attirent un nombre important d'étudiants étrangers) et des études de 2^{ème} et 3^{ème} cycle, caractérisées en grande partie par la mobilité de l'étudiant.

Dans ce contexte, il est nécessaire de définir l'horizon linguistique des études de premier cycle, dans lequel le catalan doit rester la langue principalement utilisée, L'espagnol et l'anglais doivent toutefois rester présents, aux côtés d'autres langues. En ce qui concerne les études de 2^{ème} et 3^{ème} cycle, le paysage linguistique doit être plus diversifié, en accord avec l'offre d'études (masters officiels, formations de 3^{ème} cycle spécifiques, orientations à caractère professionnalisant, recherche, orientation à vocation internationale/à vocation nationale, etc.) et les spécificités propres à chaque cas. De manière générale, l'anglais et l'espagnol doivent être plus fortement présents que dans le premier cycle, même si leur rôle varie selon le domaine de connaissance. L'utilisation du catalan doit rester prédominante dans les orientations qui sont étroitement liées au territoire et à l'enrichissement éducatif, social et culturel du pays.

Encouragement du plurilinguisme en salle de classe et de la transparence des informations

Il convient d'encourager le plurilinguisme dans les salles de classe, en accord avec l'horizon défini en matière de multilinguisme, afin de former des individus possédant des compétences plurilinguistiques. Le plurilinguisme doit faire partie des valeurs intrinsèques au fait d'étudier à l'UAB. Dans ce contexte, il est nécessaire de garantir la transparence des informations diffusées à propos du modèle linguistique de l'université et des droits linguistiques de la communauté universitaire.

Régulation du multilinguisme dans la communication institutionnelle

La complexité des usages linguistiques dans la communication institutionnelle de l'université exige un développement du cadre légal (Statut d'autonomie de la Catalogne EAC, loi de politique linguistique de Catalogne LPL, loi des universités de Catalogne LUC, Statuts de l'université, etc.) qui établit le catalan comme langue propre, et le catalan et l'espagnol comme langues officielles. Ce développement devra préciser les contextes d'utilisation du catalan et de l'espagnol en cas de vide législatif ou de manque de précision du cadre légal. Il est également nécessaire d'ajouter les contextes d'utilisation de l'anglais comme langue institutionnelle et de travail, le statut des autres langues officielles de Catalogne et de l'État espagnol (aranais, basque et galicien), les contextes d'utilisation d'autres langues stratégiques pour le rayonnement international de l'UAB (français, mandarin, etc.) et les contextes appropriés à l'utilisation d'autres langues afin de prendre en compte la diversité linguistique de la communauté universitaire et de garantir l'accessibilité universelle (langue des signes catalane, langues propres ou primaires de la communauté universitaire différentes de celles déjà mentionnées).

2. Domaines d'action et méthodes de travail

Les objectifs spécifiques et les actions du Plan d'action pour les langues, qui constitue le document cadre de la politique linguistique de l'UAB, sont classés selon quatre domaines d'application :

1. **Domaine institutionnel et de gestion**
2. **Domaine de l'enseignement**
3. **Domaine de l'accueil linguistique et culturel**
4. **Domaine de la recherche**

2.1. Domaine institutionnel et de gestion

Les objectifs spécifiques dans ce domaine sont les suivants :

(1) Définir les langues qui doivent être utilisées, dans différents contextes, pour la communication institutionnelle externe. Par exemple, dans les documents d'information et de promotion de l'UAB (guides, brochures, matériel promotionnel, etc.) : Utilisation de l'anglais et d'autres langues stratégiques en fonction des régions ciblées pour le rayonnement de l'UAB. Pour les documents officiels (certificat académique, certificat de séjour dans une autre université, etc.) : utilisation de l'anglais et des langues officielles en Catalogne et en Espagne, avec le catalan comme langue par défaut.

(2) Définir les contextes dans lesquels l'utilisation d'autres langues que le catalan, l'espagnol et l'anglais est appropriée dans la communication interne, compte tenu de la diversité linguistique et culturelle du campus : communiqués concernant la sécurité et les droits des individus, les mesures d'autoprotection et les modalités d'évacuation des bâtiments, les informations sur l'assurance scolaire, etc.

(3) Garantir durablement la qualité linguistique de la communication institutionnelle.

(4) Encourager la transparence de l'information : publier périodiquement et via les moyens de communication formels, les critères existants en ce qui concerne la politique linguistique de l'université.

(5) Informer l'étudiant des langues dans lesquelles il doit pouvoir s'exprimer et de celles qu'il doit pouvoir comprendre pour chaque matière. Il est également nécessaire d'informer l'étudiant des langues d'enseignement de chaque groupe classe, en se basant sur une « échelle de multilinguisme » : langues des supports de cours, langues des travaux à remettre par les étudiants,

(6) Renforcer la connaissance des langues parmi le personnel de l'UAB.

— Le personnel académique et le personnel administratif et des services doivent posséder un niveau suffisant en catalan et espagnol, conformément au cadre légal.

— Le personnel académique et le personnel administratif et des services doivent posséder un certain niveau de compétence linguistique en anglais, en fonction des profils des lieux de travail et des besoins ou spécificités de chaque cas.

— Il est nécessaire de reconnaître les mérites du personnel académique et du personnel administratif et des services, pour leurs compétences plurilinguistiques.

2.2. Domaine de l'enseignement

Les objectifs spécifiques dans ce domaine sont les suivants :

(1) Définir un niveau de sortie en catalan, espagnol et anglais pour les études de premier cycle. Il convient d'étudier l'instauration éventuelle d'un niveau d'entrée en anglais pour les masters, et en catalan et en espagnol pour le premier cycle.

(2) Inclure, dans le cursus des étudiants, l'acquisition de compétences linguistiques, grâce à l'apprentissage intégré d'une matière et d'une langue et grâce à la formation spécifiquement linguistique. Parmi ces compétences linguistiques, il convient de mettre en avant les compétences suivantes :

- Compétences linguistiques et communicatives (communication orale et écrite) en catalan et espagnol, pour une utilisation professionnelle et académique (présentation orale, argumentation, etc.)
- Compétences linguistiques et communicatives (communication orale et écrite) en anglais pour une utilisation professionnelle et académique.
- Compétences en anglais comme langue d'utilisation générale pour l'étudiant ayant besoin de cours compensatoires pour atteindre le niveau de sortie.
- Compétences en catalan et espagnol, en tant que langues d'utilisation générale pour l'étudiant étranger et espagnol issu de régions non catalanophone.
- Compétences interculturelles, afin de préparer l'étudiant à évoluer dans des environnements multiculturels (dans le monde de l'entreprise, du service à la clientèle ou d'assistance à l'utilisateur, etc.)

Il faut également promouvoir l'élaboration et la diffusion de ressources et d'ouvrages linguistiques qui encouragent l'apprentissage autonome des étudiants et du corps enseignant.

(3) Encourager l'évaluation formelle des compétences linguistiques.

(4) Promouvoir l'utilisation de la langue catalane dans l'enseignement de 1^{er}, 2^{ème} et 3^{ème} cycle.

(5) Soutenir activement le corps enseignant qui participe à l'enseignement d'autres langues grâce à l'apprentissage intégré d'un contenu et d'une langue.

(6) Renforcer le plurilinguisme dans les salles de classe en diversifiant linguistiquement les matières.

(7) Familiariser les étudiants locaux avec les langues et cultures de la population immigrée.

2.3. Domaine de l'accueil linguistique et culturel

Les objectifs spécifiques dans ce domaine sont les suivants :

(1) Informer efficacement les étudiants bénéficiant des programmes de mobilité, sur la situation sociolinguistique du pays et sur le milieu universitaire et ce, avant leur arrivée à l'UAB et une fois sur place (communication avec les universités d'origine, journée de bienvenue, ateliers, etc.).

(2) Encourager la découverte de la culture catalane et l'apprentissage de la langue catalane parmi les nouveaux venus (étudiants, personnel administratif et des services, enseignants et chercheurs).

(3) Favoriser un environnement multilingue (accueil linguistique et culturel, espace d'échange et d'interconnexion, etc.) afin de renforcer « l'internationalisation à domicile ».

2.4. Domaine de l'enseignement

Les objectifs spécifiques dans ce domaine sont les suivants :

(1) Promouvoir la vulgarisation scientifique qui favorise simultanément l'utilisation de langues étrangères et du catalan.

(2) Promouvoir l'utilisation du catalan dans la recherche et les publications.

(3) Soutenir la révision linguistique d'articles en catalan et dans d'autres langues avant leur publication.

(4) Promouvoir des programmes de formation à destination du personnel enseignant et de recherche afin d'aider à la préparation, la rédaction et la diffusion de travaux de recherche en langues étrangères.

(5) Soutenir la réalisation d'ouvrages de référence dans différentes langues (vocabulaire et terminologie spécifique en plusieurs langues, traduction de textes de référence, etc.)

3. Actions

Les principales actions prévues pour la période 2008-2010 sont les suivantes :

Domaine	Obj.	Num. action	Action	Année
Gén.	-	-	Redéfinir la politique de subventions pour les services en étroite relation avec la langue, particulièrement dans le cas des traductions, afin que les subventions aident à atteindre les objectifs du Plan d'action.	2008
Domaine institutionnel et de gestion				
1	1	1	Rédiger un document reprenant les critères d'usage institutionnel dans la communication institutionnelle externe.	2008
1	2	2	Mener une étude sur les langues de la communauté universitaire.	2009
1	2	3	Rédiger un document reprenant les critères d'usage institutionnel dans la communication institutionnelle interne.	2009
1	3	4	Définir un barème afin de déterminer le niveau de qualité des documents, à partir de différents critères : impact, niveau d'institutionnalité, urgence, etc.	2008
1	3	5	Créer un système de révision et de traduction permettant de garantir la qualité des documents rédigés par l'UAB, et par les centres tout particulièrement.	2010
1	3	6	Soutenir la correction et la traduction de textes institutionnels.	2008
1	4	7	Mettre en ligne un document expliquant la politique linguistique de l'université, dans différentes langues.	2008
1	4	8	Diffuser (via Internet, intranet, courrier électronique) les actions menées au niveau de la politique linguistique, en utilisant la communication sectorielle et un espace permanent pour le Plan d'action pour les langues.	2008
1	5	9	Fournir des directives aux centres afin qu'ils collectent et diffusent l'information	2008
1	5	10	Élaborer et diffuser un modèle de présentation de l'échelle du multilinguisme	2009
1	6	11	Élaborer le profil linguistique des lieux de travail du personnel administratif et des services.	2009
1	6	12	Instaurer un niveau d'anglais obligatoire pour le personnel en général.	2010
1	6	13	Mettre en place un programme de formation en anglais pour le personnel administratif et des services.	2008-2009
1	6	14	Mettre en place un programme de formation en anglais pour le personnel enseignant et de recherche.	2008-2009
1	6	15	Faire de la connaissance de langues étrangères un mérite et créer un programme de formation en langues étrangères.	2008-2009
1	6	16	Élaborer un rapport sur les possibilités de reconnaissance des mérites linguistiques du personnel académique.	2010
Domaine de l'enseignement				
2	1	17	Définir le niveau de sortie d'anglais pour le premier cycle	2008-2009
2	1	18	Décider de l'éventuelle instauration d'un niveau minimum d'anglais pour l'inscription au masters, et de catalan et d'espagnol pour le premier cycle.	2009

2	2	19	Formaliser la reconnaissance des compétences linguistiques dans le curriculum de l'étudiant.	2008-2009
2	2	20	Poursuivre la politique de subventions pour les différentes formations en langue catalane à destination de la communauté universitaire.	2008
2	3	21	Promouvoir l'utilisation de tests de niveau en anglais parmi les nouveaux étudiants, ainsi qu'en catalan et espagnol, s'il y a lieu.	2009
2	3	22	Promouvoir l'utilisation de tests de connaissance pour l'anglais, et pour d'autres langues s'il y a lieu, afin de pouvoir accréditer le niveau atteint dans cette langue à la fin du cursus universitaire.	2009
2	4	23	Définir l'horizon d'attente en ce qui concerne l'enseignement en catalan pour le premier cycle.	2008-2009
2	4	24	Faire de cet horizon, un des objectifs des accords de planification avec les centres et les départements.	2009
2	4, 6	25	Élaborer une étude sur les utilisations linguistiques dans l'enseignement du premier cycle et les masters officiels.	2009
2	5, 6	26	Mettre des programmes d'aide et de formation personnalisés à disposition du personnel enseignant qui souhaiterait introduire l'apprentissage intégré d'une matière et d'une langue étrangère dans le cursus, afin d'encourager les compétences plurilinguistiques de l'étudiant.	2008
2	5, 6	27	Élaborer un guide à destination du personnel enseignant, dans lequel seront repris les critères et des conseils pour la gestion du multilinguisme dans les salles de classe.	2009
2	5, 6	28	Étudier et mettre en application des mesures d'encouragement pour le personnel enseignant qui introduit le multilinguisme dans les salles de classe et qui renforce la compétence plurilinguistique de l'étudiant.	2010
2	6	29	Promouvoir le développement et l'utilisation d'applications de technologie linguistique afin de faciliter le multilinguisme des documents académiques.	2008
2	7	30	Offrir des cours à l'université sur la langue et la culture de la population immigrée à destination des étudiants locaux.	2009
Domaine de l'accueil linguistique et culturel				
3	1	31	Repenser les moyens de communication et définir les idées clés des informations diffusées sur la politique linguistique et la situation sociolinguistique.	2008
3	2	32	Encourager l'apprentissage du catalan parmi les nouveaux étudiants : droits d'inscription subventionnés pour les premiers niveaux et reconnaissance des crédits.	2008
3	2	33	Soutenir l'apprentissage de l'espagnol parmi les nouveaux étudiants : droits d'inscription subventionnés à hauteur de 50 % (un niveau par année académique) et reconnaissance des crédits.	2008
3	2	34	Encourager la connaissance et l'apprentissage de la culture catalane grâce à l'élaboration et la diffusion de produits et l'organisation d'activités (guide <i>80 pistes</i> , guides de conversation universitaire, activités culturelles et de loisirs, etc.).	2008
3	2	35	Mettre à l'essai l'offre de cours intégrant l'apprentissage du catalan et de l'espagnol pour les nouveaux étudiants.	2010

3	3	36	Renforcer les échanges culturels et linguistiques entre les étudiants locaux et les étudiants en séjour dans notre université (volontariat linguistique, pratiques d'accueil linguistique et culturel, bourse d'échange linguistique, etc.).	2008
3	3	37	Mettre en place des mesures afin d'encourager « l'internationalisation à domicile » en profitant de la présence de personnes originaires du monde entier au sein de la communauté universitaire.	2009
Domaine de la recherche				
4	1	38	Envisager, et mettre en application s'il y a lieu, l'octroi de subventions destinées à renforcer le tandem anglais-catalan (par exemple, pour une thèse rédigée en catalan, une subvention peut être obtenue pour réviser un article publiable de la thèse en anglais).	2010
4	2	39	Envisager, et mettre en application s'il y a lieu, l'octroi de subventions pour la publication de travaux de recherche en catalan, plus particulièrement dans les domaines de recherche intimement liés au territoire.	2010
4	2, 3	40	Poursuivre la politique d'octroi de subventions pour la rédaction de thèse doctorale en catalan.	2008
4	3	41	Envisager, et mettre en application s'il y a lieu, l'octroi de subventions pour la révision linguistique de publications (par exemple, pour le personnel académique en formation).	2010
4	4	42	Offrir une formation pour la préparation, la rédaction et la communication de travaux de recherche en langues étrangères.	2008
4	5	43	Envisager, et mettre en application s'il y a lieu, l'octroi de subventions pour l'élaboration d'ouvrages de référence dans différentes langues.	2010

Ci-dessous, les actions classées par année.

Année 2008

Domaine	Obj.	Num. action	Action	Année
Gén.	-	-	Redéfinir la politique de subventions pour les services en étroite relation avec la langue, particulièrement dans le cas des traductions, afin que les subventions aident à atteindre les objectifs du Plan d'action.	2008
Domaine institutionnel et de gestion				
1	1	1	Rédiger un document reprenant les critères d'usage institutionnel dans la communication institutionnelle externe.	2008
1	3	4	Définir un barème afin de déterminer le niveau de qualité des documents, à partir de différents critères : impact, niveau d'institutionnalité, urgence, etc.	2008
1	3	6	Soutenir la correction et la traduction de textes institutionnels.	2008
1	4	7	Mettre en ligne un document expliquant la politique linguistique de l'université, dans différentes langues.	2008
1	4	8	Diffuser (via Internet, intranet, courrier électronique) les actions menées au niveau de la politique linguistique, en utilisant la communication sectorielle et un espace	2008

			permanent pour le Plan d'action pour les langues.	
1	5	9	Fournir des directives aux centres afin qu'ils collectent et diffusent l'information	2008
1	6	13	Mettre en place un programme de formation en anglais pour le personnel administratif et des services.	2008-2009
1	6	14	Mettre en place un programme de formation en anglais pour le personnel enseignant et de recherche.	2008-2009
1	6	15	Faire de la connaissance de langues étrangères un mérite et créer un programme de formation en langues étrangères.	2008-2009
Domaine de l'enseignement				
2	1	17	Définir le niveau de sortie d'anglais pour le premier cycle	2008-2009
2	2	19	Formaliser la reconnaissance des compétences linguistiques dans le curriculum de l'étudiant.	2008-2009
2	2	20	Poursuivre la politique de subventions pour les différentes formations en langue catalane à destination de la communauté universitaire.	2008
2	4	23	Définir l'horizon d'attente en ce qui concerne l'enseignement en catalan pour le premier cycle.	2008-2009
2	5, 6	26	Mettre des programmes d'aide et de formation personnalisés à disposition du personnel enseignant qui souhaiterait introduire l'apprentissage intégré d'une matière et d'une langue étrangère dans le cursus, afin d'encourager les compétences plurilinguistiques de l'étudiant.	2008
2	6	29	Promouvoir le développement et l'utilisation d'applications de technologie linguistique afin de faciliter le multilinguisme des documents académiques.	2008
Domaine de l'accueil linguistique et culturel				
3	1	31	Repenser les moyens de communication et définir les idées clés des informations diffusées sur la politique linguistique et la situation sociolinguistique.	2008
3	2	32	Encourager l'apprentissage du catalan parmi les nouveaux étudiants : droits d'inscription subventionnés pour les premiers niveaux et reconnaissance des crédits.	2008
3	2	33	Soutenir l'apprentissage de l'espagnol parmi les nouveaux étudiants : droits d'inscription subventionnés à hauteur de 50 % (un niveau par année académique) et reconnaissance des crédits.	2008
3	2	34	Encourager la connaissance et l'apprentissage de la culture catalane grâce à l'élaboration et la diffusion de produits et l'organisation d'activités (guide <i>80 pistes</i> , guides de conversation universitaire, activités culturelles et de loisirs, etc.).	2008
3	3	36	Renforcer les échanges culturels et linguistiques entre les étudiants locaux et les étudiants en séjour dans notre université (volontariat linguistique, pratiques d'accueil linguistique et culturel, bourse d'échange linguistique, etc.).	2008
Domaine de la recherche				
4	2, 3	40	Poursuivre la politique d'octroi de subventions pour la rédaction de thèse doctorale en catalan.	2008
4	4	42	Offrir une formation pour la préparation, la rédaction et la communication de travaux de recherche en langues étrangères.	2008

Année 2009

Domaine institutionnel et de gestion				
1	2	2	Mener une étude sur les langues de la communauté universitaire.	2009
1	2	3	Rédiger un document reprenant les critères d'usage institutionnel dans la communication institutionnelle interne.	2009
1	5	10	Élaborer et diffuser un modèle de présentation de l'échelle du multilinguisme	2009
1	6	11	Élaborer le profil linguistique des lieux de travail du personnel administratif et des services.	2009
Domaine de l'enseignement				
2	1	18	Décider de l'éventuelle instauration d'un niveau minimum d'anglais pour l'inscription au masters, et de catalan et d'espagnol pour le premier cycle.	2009
2	3	21	Promouvoir l'utilisation de tests de niveau en anglais parmi les nouveaux étudiants, ainsi qu'en catalan et espagnol, s'il y a lieu.	2009
2	3	22	Promouvoir l'utilisation de tests de connaissance pour l'anglais, et pour d'autres langues s'il y a lieu, afin de pouvoir accréditer le niveau atteint dans cette langue à la fin du cursus universitaire.	2009
2	4	24	Faire de cet horizon, un des objectifs des accords de planification avec les centres et les départements.	2009
2	4, 6	25	Élaborer une étude sur les utilisations linguistiques dans l'enseignement du premier cycle et les masters officiels.	2009
2	5, 6	27	Élaborer un guide à destination du personnel enseignant, dans lequel seront repris les critères et des conseils pour la gestion du multilinguisme dans les salles de classe.	2009
2	7	30	Offrir des cours à l'université sur la langue et la culture de la population immigrée à destination des étudiants locaux.	2009
Domaine de l'accueil linguistique et culturel				
3	3	37	Mettre en place des mesures afin d'encourager « l'internationalisation à domicile » en profitant de la présence de personnes originaires du monde entier au sein de la communauté universitaire.	2009

Année 2010

Domaine institutionnel et de gestion				
1	3	5	Créer un système de révision et de traduction permettant de garantir la qualité des documents rédigés par l'UAB, et par les centres tout particulièrement.	2010
1	6	12	Instaurer un niveau d'anglais obligatoire pour le personnel en général.	2010
1	6	16	Élaborer un rapport sur les possibilités de reconnaissance des mérites linguistiques du personnel académique.	2010
Domaine de l'enseignement				
2	5, 6	28	Étudier et mettre en application des mesures d'encouragement pour le personnel enseignant qui introduit le multilinguisme dans les salles de classe et qui renforce la compétence plurilinguistique de l'étudiant.	2010

Domaine de l'accueil linguistique et culturel				
3	2	35	Mettre à l'essai l'offre de cours intégrant l'apprentissage du catalan et de l'espagnol pour les nouveaux étudiants.	2010
Domaine de la recherche				
4	1	38	Envisager, et mettre en application s'il y a lieu, l'octroi de subventions destinées à renforcer le tandem anglais-catalan (par exemple, pour une thèse rédigée en catalan, une subvention peut être obtenue pour réviser un article publiable de la thèse en anglais).	2010
4	2	39	Envisager, et mettre en application s'il y a lieu, l'octroi de subventions pour la publication de travaux de recherche en catalan, plus particulièrement dans les domaines de recherche intimement liés au territoire.	2010
4	3	41	Envisager, et mettre en application s'il y a lieu, l'octroi de subventions pour la révision linguistique de publications (par exemple, pour le personnel académique en formation).	2010
4	5	43	Envisager, et mettre en application s'il y a lieu, l'octroi de subventions pour l'élaboration d'ouvrages de référence dans différentes langues.	2010

Des indicateurs seront définis pour chaque action, afin de permettre leur évaluation.

4. Évaluation et suivi

Chaque année, un rapport reprenant les actions menées et les indicateurs de résultat correspondants sera rédigé et sera ensuite présenté à la Commission de politique linguistique afin d'être débattu, en vue de son éventuelle approbation.

Durant l'année 2011, il est prévu d'élaborer un document de synthèse pour la période 2008-2010 et de mener une consultation d'évaluation auprès des différents agents (étudiants, personnel académique, centres, etc.) afin de repenser les méthodes de travail et d'apporter des modifications aux actions, s'il y a lieu.

5. Mise en œuvre et support technique

Il a été proposé que le recteur nomme un responsable doté de compétences spécifiques sur ce Plan d'action.

Le Service des langues de l'université est chargé de fournir le support technique au Plan d'action pour les langues.

Afin de mettre en œuvre les actions envisagées, il est prévu d'instaurer des mesures de coordination avec les principaux domaines de l'UAB concernés par ce Plan d'action : secteurs des affaires académiques, des relations internationales ainsi que de la communication et de la promotion.